

**Conseil Communal de Prangins**  
Commission des finances

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

**Rapport d'étude du préavis n° 50/04 concernant le Budget 2005**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission des Finances (CF), composée de MM. Michel Augsburger, Daniel Corod, Markus Eberhard, René Losey et André Piguet s'est réunie à 2 reprises pour étudier le Budget communal 2005. Monsieur le Syndic, en tant que Municipal des Finances à participé à la première rencontre et à répondu aux questions posées par les membres présents, ce dont la CF le remercie.

La CF a été surprise de se retrouver à nouveau avec un budget présentant un déficit aussi important que celui de l'année précédente. En examinant le tableau récapitulatif de la page 10, elle constate que, par rapport au budget 2004, les hausses les plus significatives sont la sécurité sociale avec 10% et l'instruction publique avec 5,5%. Par ailleurs elle est surprise de voir que le montant de ces deux secteurs a doublé en 5 ans (tableau p. 57).

Cela a comme conséquence que presque la moitié du budget actuel échappe complètement au contrôle de la Municipalité ; et comparé à nos recettes fiscales, ce sont même 60% qui lui sont imposés.

Nous constatons aussi que les charges du service financier diminuent globalement de 10% (baisse des intérêts débiteurs et moins d'actifs à amortir).

Pour analyser valablement l'exercice 2005, la CF aurait souhaité une appréciation de l'exercice 2004. Il s'avère difficile de le faire, car que les recettes fiscales en cours ne seront définitivement connues qu'au début de l'année prochaine. Ceci est dû au nouveau système de taxation postnumerando.

Les charges contrôlées par la Commune sont dans l'ensemble bien maîtrisées car elles font l'objet d'un suivi budgétaire mensuel.

Le déficit budgétaire de Fr. 927'000.- est partiellement imputable à la volonté de ne pas tenir compte des impôts successoraux, qui pourraient être affectés à un déficit de trésorerie éventuel en fin d'exercice et/ou à un remboursement de notre dette.

Ajoutons encore que notre exécutif prévoit la mise en place d'une taxe affectée aux déchets (conformément à la nouvelle ordonnance fédérale) représentant l'équivalent d'une hausse d'environ 2,5 points de nos impôts communaux.

Le budget de cette année présentant pour la première fois un autofinancement négatif de Fr. 75'140.- a comme conséquence une diminution de la limite d'investissement.

L'analyse du plan d'investissement 2005 démontre que la Municipalité ne veut uniquement présenter au Conseil que ce qu'elle estime prioritaire. Pour les préavis prévu d'être présentés, la tranche des dépenses attendue en 2005 n'excédera pas le montant de la limite d'investissement.

Par souci de transparence la Municipalité a créé un compte « maman de jour », qui met en évidence le financement d'un tiers de cette activité par la Commune.

Concernant les emprunts, la CF a l'avantage de constater un allongement de la durée moyenne de nos dettes, ce qui a comme conséquence de maintenir plus longtemps nos intérêts débiteurs à un bas niveau.

### **Avis de la Commission des Finances**

Dans la situation d'incertitude actuelle (voir situation politique énumérée dans le préavis 49/04) la Commission des Finances unanime reconnaît les arguments et la démarche de la Municipalité. Cependant elle recommande toute vigilance sur le plan des dépenses.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Prangins**

Vu le préavis municipal N° 50/04 concernant le budget 2005

Où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

1/ d'adopter le budget communal 2005, tel que présenté

Prangins, le 30 octobre 2004

LA Commission des finances

Michel Augsburger :



Daniel Corod :



Markus Eberhard :



René Losey :



André Piguet (rapporteur) :

